



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29-11-2024 /

Dossier complet le : 13-01-2025 /

N° d'enregistrement : 000082/KK P

1 Intitulé du projet

Aménagement du quartier "les deux rives" - Commune de LA COPECHAGNIERE (85)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE LA COPECHAGNIERE

Raison sociale

Commune

N° SIRET

21850072600011

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

NICOLLEAU

Prénom(s)

Annie

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objet la création d'un quartier d'habitations dans le bourg de la commune, proche des services et commodités.

Le terrain d'assiette de l'opération est aujourd'hui libre de toute construction et est couverte par une prairie, ainsi qu'un sol stabilisé servant de voie provisoire d'accès à l'arrière de l'épicerie se trouvant au sud du projet. Au sud, la rue de Verdun est existante et permettra de desservir l'accès au projet d'aménagement. Au nord des parcelles, des arbres sont présents. Sont présents également sur les parcelles, 2 anciens puits qui seront conservés.

Les abords de cette parcelle sont :

- au nord, plusieurs arbres et la rivière «Le Bouvreau» longe le projet. Une entreprise qui, depuis le site du projet, n'est pas visible
- à l'ouest, une haie libre occupe l'espace. Sur la parcelle au sud-ouest, une habitation ainsi que son jardin sont présents.
- au sud, le site du projet est bordé par la rue de Verdun. Cependant, entre les deux voies d'accès, une épicerie fine est implantée.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à accueillir des personnes recherchant de petites maisons avec jardin, en développant un programme résidentiel favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle au sein de la commune.

Il comprendra un lot destiné à la cession et deux îlots pouvant accueillir chacun trois logements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Création d'un quartier d'habitation:

Pour ce projet, le choix est de positionner la voirie de desserte dans la continuité de l'existant avec une entrée au sud-est et une sortie au sud-ouest. Cette voirie se raccorde au domaine public existant par la

rue de Verdun, seul accès possible pour cette parcelle.

Le projet sera constitué de deux îlots et d'un lot cessible. L'un à l'est et le second à l'ouest, ils seront constitués chacun de 3 logements composés de la manière suivante : 2 T2 et 1 T3.

L'espace public sera composé d'une voirie qui viendra desservir les parcelles privées. Cette voirie est un espace partagé. A l'ouest de l'épicerie, 10 places de stationnements seront créés en revêtement drainant.

Un cheminement doux est accessible du sud au nord pour entrer dans le lotissement en toute sécurité ainsi qu'un espace partagé qui se situe à l'arrière de l'îlot ouest.

Les eaux pluviales des espaces publics et de chaque lot seront en partie traitées à la parcelle et via les espaces enherbés du domaine public. Aussi des noues seront créés sur le domaine public afin de collecter les eaux pluviales venant des parcelles et de la voirie. Des grilles avaloir sur tabourets seront aussi mises en oeuvre dans les noues afin d'évacuer l'éventuel trop plein vers le domaine public via des piquages.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

S'agissant de la création d'un quartier, la rue de Verdun sera utilisée par les nouveaux habitants ce qui rendra le trafic plus important (1 à 2 voitures par logement).

La voirie créée au sein du lotissement permettra de se déplacer dans le lotissement avec une voie à sens unique, elle pourra être empruntée par le SDIS et les véhicules assurant la collecte des déchets depuis la rue de Verdun.

Le stationnement sera réalisé au sein des parcelles avec une réglementation qui autorise un minimum d'une place pour les îlots 2 et 3. Le lot 1 devra comprendre 2 place de stationnement.

10 places de stationnements seront créés sur l'espace public afin d'accueillir les clients de l'épicerie se situant au sud du projet.

La collecte des déchets se fera au porte-à-porte.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de la voirie	567

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °O " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit dans l'environnement du département de la Vendée approuvé par arrêté préfectoral 11-DDTM-824 du 19 décembre 2011. Au vu des cartes de type A et C d'exposition au bruit en Vendée (DDTM 85), la commune de La Copechagnière n'est pas concernée par un axe qui serait facteur de nuisances sonores.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Au nord du projet, une zone humide correspond à la rivière le Bouvreau (cf Annexe), cette zone est délimitée dans le PLU
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé sur un site pollué ou des sols pollués. Aucun site pollué se situe sur la commune.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 40 km au nord ouest, il s'agit du Lac de Grand Lieu (ID : FR5210008)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les eaux pluviales des espaces publics et de chaque lot seront en partie traitées à la parcelle et via les espaces enherbés du domaine public. Aussi des noues seront créées sur le domaine public afin de collecter les eaux pluviales venant des parcelles et de la voirie. Des grilles avaloir sur tabourets
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le modulage du terrain aux profils des voies et des espaces à réaliser va créer le déplacement de certaines ressources.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrain sera modulé aux profils des voies et espaces à réaliser (notamment pour aménager les noues pour gérer la gestion des eaux pluviales).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'alimentation en eau potable se fera à partir de la canalisation existante située rue de Verdun conformément aux directives de Vendée Eau. Concernant les eaux usées, l'ensemble du réseau créé sera raccordé gravitairement au réseau d'eaux usées existant.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La création de ce lotissement s'effectue sur une zone U qui pour l'instant est un terrain à l'abandon avec un espace enherbée fauchée. Les haies et les arbres existants sont conservés. Un arbre sera ajouté au centre du projet. Au nord de la parcelle, la zone naturelle reste intact et aucun aménagement aura lieu. Aucun habitat et/ou continuité écologique ne va être affecté.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 40 km au nord ouest, il s'agit du Lac de Grand Lieu (ID : FR5210008)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La création de ce lotissement a lieu sur une zone U, aucun espace naturel, forestier ou agricole n'est touché.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet se situe dans la zone de sismicité modérée, est exposé au retrait-gonflement en argile moyen et présente un risque radon catégorie 2. La zone inondable au nord du projet correspond à une partie de la zone humide identifiée dans le PLU et le permis d'aménager. L'évacuation des eaux pluviales se fait via la rue de Verdun. Ainsi, le risque d'inondation n'est pas accentué.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Une voirie sera créée pour permettre aux habitants d'accéder à leur habitation soit un trafic d'une dizaines de voitures supplémentaires. De plus, un trafic supplémentaire aura lieu au sud de la parcelle pour accéder aux places de stationnements pour l'épicerie.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet sera une source de bruit lors de la phase chantier dans la journée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet sera une source de bruit lors de la phase chantier dans la journée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Des odeurs pourraient venir des déchets ménagers ou des composteurs mais aucun réel impact olfactif n'est à noter.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'engendrer des vibrations en phase chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des lampadaires seront installés pour éclairer le quartier sur certains créneaux de nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des lampadaires seront installés pour éclairer le quartier sur certains créneaux de nuit.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les véhicules qui circuleront au sein du projet sont susceptibles d'émettre des rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Seules les eaux pluviales seront rejetées. Les eaux pluviales des espaces publics et de chaque lot seront en partie traitées à la parcelle et via les espaces enherbés, noues du domaine public

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Concernant les eaux usées, l'ensemble du réseau créé sera raccordé gravitairement au réseau d'eaux usées existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Des déchets ménagers seront présents sur le site lorsque le lotissement sera habité, la collecte des déchets sera réalisée au porte-à-porte avec des espaces de dépôt des déchets disposés sur le projet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non aucun monument historique est déclaré sur la commune. Cependant les points de vues sont sauvegardés en direction de l'église de la commune. Des règles de hauteur maximum et d'aspect extérieurs sont mises en place pour ne pas porter atteinte aux perspectives monumentales.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Actuellement la parcelle n'est pas utilisée sauf pour le camion de livraison de l'épicerie mais son passage est sauvegardé et pris en compte dans le projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune évaluation des incidences sur l'environnement a été réalisée sur site au regard du type d'habitats sur lequel il s'implante. Les haies et arbres seront préservés.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet de création du lotissement ne présente pas d'impact significatif sur l'environnement. En effet, les haies et les arbres présents sont sauvegardés. Les deux puits existants sur le terrain sont également sauvegardés.

Le seul enjeu est la zone inondable au bord de la rivière "Le Bouvreau" mais cette zone ne sera pas aménagée et restera telle quelle est aujourd'hui.

On retrouve 2 puits, l'un au centre de la parcelle et le second entre les deux îlots. Au sud de la voirie et des îlots, un espace enherbé ainsi qu'une placette constituée d'un arbre et de 3 bancs seront disposés de façon à faciliter l'interactivité sociale. Au sein de l'espace enherbé se trouvent les noues permettant l'évacuation des eaux pluviales.

Le projet ne fait pas l'objet d'un Dossier Loi sur l'Eau. Les eaux pluviales des espaces publics et de chaque lot seront en partie traitées à la parcelle et via les espaces enherbés du domaine public. Aussi des noues seront créées sur le domaine public afin de collecter les eaux pluviales venant des parcelles et de la voirie. Des grilles avaloir sur tabourets seront aussi mis en œuvre dans les noues afin d'évacuer l'éventuel trop plein vers le domaine public via des piquages. Aucune pente ne serait inférieure à 5mm/m.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

NICOLLEAU

Prénom

Annie

Qualité du signataire

Maire

À

LA COPECHAGNIERE

Fait le

29-11-2024

/



Signature du (des) demandeur(s)